

ANNEXE 5

à la Politique institutionnelle de gestion des programmes

Processus de suivi annuel des programmes menant à un DEC

Adopté à la commission des études le 10 septembre 2021

Le suivi annuel des programmes d'études constitue la démarche privilégiée pour assurer un suivi régulier et apprécier la qualité des programmes. Chaque comité de programme détermine annuellement le ou les objets sur lesquels il souhaite se pencher en priorité, en se basant sur les résultats de l'analyse des données du Système d'indicateurs pour le suivi des étudiants par programme (SISEP) et les besoins du programme ou des préoccupations institutionnelles, et l'intègre à son plan d'action.

Ce processus continu se veut un moyen utile et constructif d'identifier les points forts et les points à améliorer du programme, prioriser les actions à entreprendre et d'en mesurer les impacts. Tel que spécifié dans la PIGP, le suivi annuel des programmes d'études peut également mener à une évaluation de programme ou à une actualisation locale du programme si une étude plus approfondie de la situation, ou des changements s'avèrent nécessaires pour assurer l'efficacité, la pertinence ou la cohérence du programme.

Le processus de suivi annuel d'un programme comprend les étapes suivantes :

1. Analyse d'information et identification des enjeux
2. Élaboration d'un plan de travail et d'un échéancier
3. Suivi des actions réalisées

Processus de suivi annuel d'un programme d'études DEC

ÉTAPES DU PROCESSUS	LIGNES DIRECTRICES	RESPONSABLES
1. Analyse d'information et identification des enjeux	A. Consultation et analyse de sources d'information • Réaliser l'analyse des indicateurs sur la réussite, la persévérance et la diplomation ainsi que des données provenant de la relance des diplômés (Système d'indicateurs pour le suivi des étudiants par programme (SISEP) – Cahiers 1 et 2) • Au besoin, compléter l'analyse avec d'autres sources d'information provenant entre autres: - D'enseignantes et enseignants de l'assemblée départementale et du comité de programme - De professionnels (API, CO, etc.) - De personnel de soutien (TTP, appariteur, etc.) - De responsable de l'encadrement - De DEP - D'étudiantes et étudiants (commentaires, sondages locaux, SPEC*) - Des milieux de stages, employeur	• Comité de programme (avec le soutien du SSER au besoin)
	B. Identification des enjeux • Identifier et prioriser les enjeux principaux • Identifier des indicateurs de suivi	
2. Élaboration et réalisation d'un plan de travail	• Décrire les actions projetées et les résultats attendus dans le plan de travail annuel • Formuler des recommandations le cas échéant • Prévoir un échéancier • Réalisation des actions prévues	• Coordinatrice ou coordonnateur du comité de programme • Comité de programme
3. Suivi des actions réalisées	• Mesurer les résultats obtenus et les inscrire dans le rapport annuel.	• Coordinatrice ou coordonnateur du comité de programme • Comité de programme

* Sondage provincial sur les étudiants des Cégeps